



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROCBARON**

SÉANCE du 28 novembre 2014

Nombre de Membres :

En exercice 27

Présents 20

Votants 26

Date de la convocation : 21 novembre 2014

Date de publication du Compte Rendu : 5 décembre 2014

L'AN DEUX MIL QUATORZE ET LE VINGT HUIT NOVEMBRE à VINGT HEURES,

Le Conseil Municipal de ROCBARON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FELIX, Maire.

Etaient Présents : CHIQUERILLE Pascale, BUSAM Jean Pierre, AGARD Gilles, SACCOMANNI Andrée, THENADEY François, ZUBER Laëtitia, PERRAUD Michel, VENTRE Lionel, AYASSE Boris, PIOLI Virginie, IANNETTI Sandra, M'BATI Frédéric, BARTOLI Virginie, BERTELLE Josselin, QUINCHON Dominique, COIN Gilles, AMICE Sophie, BANCILHON Françoise, GARÇON Sandrine.

Absents représentés : LAUMAILLER Jean-Luc représenté par FELIX Jean Claude, AYASSE Boris par CHIQUERILLE Pascale, Frédéric M'BATI représenté par Jean-Pierre BUSAM, SCHARFFE Anne Marie représentée par THENADEY François ; MERLE Sandra représentée par IANNETTI Sandra, BARTOLI Virginie représentée par PIOLI Virginie.

Absent(e) : Brigittte THIEBAUD

Nomination d'un(e) Secrétaire de séance : TEISSIER Monique élue à l'unanimité des membres présents Madame TEISSIER précise : 6 procurations, 20 présents, 1 absent. Le quorum est atteint.

1 – Approbation du procès-verbal du 21 octobre 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal modifié par 26 voix « POUR » les modifications.

2 Questions orales

Monsieur le Maire, président de séance, demande si des questions orales sont à formuler pour le Conseil municipal. Aucune question.

3 – Reconduction de la Délibération du Conseil municipal n°2011-082 fixant le taux communal de la taxe d'aménagement

Monsieur le Maire, Président de séance, donne la parole à Monsieur François THENADEY, 7^{ème} adjoint délégué à l'Urbanisme. Celui-ci rappelle aux membres du conseil municipal que la délibération n°201-082 du 28 novembre 2011 instaurait le taux de la taxe d'aménagement communal (5%) sur l'ensemble du territoire communal pour une durée de 3 années. Le délai arrive à échéance et l'absence de reconduction de la dite délibération priverait la commune de cette taxe, il est demandé au conseil municipal, de reconduire la taxe d'aménagement communale à 5 %, sauf renonciation expresse, sur l'ensemble du territoire communal sans fixer de terme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 26 voix « POUR », à l'unanimité des membres présents et représentés vote cette reconduction.

- **AUTORISE Monsieur Le Maire à fixer le taux communal de la taxe d'aménagement à 5 % sur l'ensemble du territoire communal**

4 – Attribution de subventions aux associations FUTSAL, FC ROCBARON, ST HUBERT

Monsieur le Maire, Président de séance, donne la parole à Madame CHIQUERILLE, 2^{ème} adjoint déléguée aux associations.

Au titre de l'exercice 2014, les associations FUTSAL et FOOTBALL CLUB ROCBARON sollicitent une subvention. L'examen des dossiers ayant été effectué dans le cadre de la commission d'attribution du mercredi 5 mars 2014, et suite aux compléments d'informations apportées par lesdites associations, compte tenu de leur évolution sportive,

Il est proposé de doter par subvention

- le VAL d'ISOLE FUTSAL, d'une somme de 1000 € au titre d'acquisitions de matériels divers et équipements pour les équipes engagées et frais liés au maintien en 3^{ème} division nationale,
- Pour le FOOTBALL CLUB de ROCBARON, d'une somme de 4000 € au titre d'acquisitions de matériels et équipements ainsi que de sommes engagées pour les frais d'arbitres pour l'ensemble de la saison.

Au titre de l'exercice 2014, l'association organisatrice de la Saint Hubert sollicite une subvention de 350 €.

Madame CHIQUERILLE précise que toutes les communes du canton sont sollicitées au titre d'une participation identique de 350 €, à l'exclusion de la commune accueillant la Saint Hubert, suivant un tour de rôle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 21 voix « POUR », 5 « abstentions » décide d'attribuer les subventions ci-après :

Assoc. FC ROCBARON	4 000 €
Assoc Saint Hubert	350 €
FUTSAL	1000 €

Soit un montant de subventions total attribué ce jour de 5 350 € porté au chapitre 65 article 6574 fonction 025.

5 – Refus du transfert de compétences en matière de POS/Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire, Président de séance, donne la parole à Monsieur François THENADEY, 7^{ème} adjoint délégué à l'Urbanisme. Celui-ci précise que la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) transfère dans un délai de 3 ans, à compter du 26 mars 2014, la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à l'intercommunalité, c'est-à-dire pour la commune de Rocbaron, à la Communauté de Communes du Val d'Issole (C.C.V.I.) sauf si au moins 25% des communes représentant 20% de la population s'y opposent dans les 3 mois précédant ce délai de 3 ans.

Ce transfert intéresse les autorisations de construire en particulier mais les documents d'urbanisme d'une manière générale. Monsieur le Maire indique que les communes pour la plupart avaient délibéré en ce sens.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal,

- **De conserver la compétence communale en matière de POS/Plan Local d'Urbanisme ;**
- **De refuser le transfert à la Communauté de Commune du Val d'Issole ;**
- **D'informer la Communauté de Communes du Val d'Issole de sa prise de position.**

Le Conseil Municipal par 26 voix « POUR », à l'unanimité des présents et représentés, vote cette proposition.

6 - Fixation du tarif par convive du repas seniors

Monsieur le Maire, Président de séance, donne la parole conjointement à Madame Andrée SACCOMANNI, 4^{ème} adjointe et à Jean-Pierre BUSAM, 3^{ème} adjoint.

La participation par convive au repas est proposée à la somme de 10 €.

Le Conseil Municipal, après avoir Ouï l'exposé, par 26 voix « POUR », à l'unanimité des présents et représentés, vote cette proposition.

Le Président
Jean-Claude FELIX

